

# Gouv'Actu

Mercredi 15 avril 2020

## 1 - Interview du Président de la République

## 2 - Nouvelles mesures prises en Conseil des ministres pour faire face à la crise

## 3 - Coronavirus : principaux chiffres sur la situation sanitaire

## 1 - Interview du Président de la République

*Lors d'une interview donnée à RFI et diffusée le 15 avril, le Président de la République a détaillé les moyens que la France met en œuvre pour être aux côtés des pays africains, confrontés à l'épidémie de Covid-19.*

La France joue un rôle moteur pour aider l'Afrique face à la crise sanitaire

- Contre l'épidémie, le Président de la République a rappelé qu'il était du devoir moral de la France de se tenir aux côtés des États africains face à cette crise. Pour cela, il a détaillé une stratégie en plusieurs volets :
  - Accompagner le combat sanitaire
    - Il a rappelé que le taux d'endettement des pays africains est passé de 30% à 95% du PIB entre 2012 et aujourd'hui. L'Afrique est déjà aujourd'hui le continent le plus touché par la crise climatique (notamment la crise des criquets en Afrique de l'Ouest), et devra faire face à la crise du Coronavirus sans les moyens que possèdent aujourd'hui les pays développés.
    - Des financements de court terme seront ainsi mobilisés dans un premier temps à travers notamment le Fonds mondial, afin de permettre d'absorber le choc et d'acheter du matériel sanitaire (respirateurs) et des lits pour les pays qui en ont besoin.

- Ces financements devront permettre de diffuser les traitements et les vaccins en Afrique quand ils auront été mis au point, sans se poser de questions de coût ou de propriété intellectuelle.
- Financer la lutte contre le virus
  - Chaque année, les pays africains doivent rembourser 365 milliards de dollars à leurs créanciers.
  - Le niveau de la dette africaine aujourd'hui n'est pas soutenable : le Président de la République s'est ainsi exprimé en faveur de l'annulation massive de la dette des pays africains.
  - Il a indiqué que la France souhaitait à court terme l'instauration d'un moratoire sur les intérêts de la dette. La France a ainsi joué un rôle moteur au G20 du 15 avril pour atteindre ce but, avec succès : un accord a en effet été trouvé avec ses partenaires sur le sujet.
  - Ces efforts viennent compléter d'autres initiatives de la France pour lutter contre le virus sur le continent africain, dont l'initiative « Covid-19 Santé en Commun » menée par l'Agence Française de Développement (AFD), qui mobilise 150 millions d'euros sous forme de dons et 1 milliard sous forme de prêts d'ici à l'été 2020, prioritairement à destination de l'Afrique.
- La lutte contre le Covid-19 ne doit pas nous faire baisser la garde sur le plan sécuritaire
  - Le Président a rappelé que la France était favorable à la proposition d'un cessez-le-feu général dans le contexte de crise sanitaire portée par le SG de l'ONU, Antonio Guterres. Les membres du P5 (France, RU, Russie, Chine, USA) travaillent en ce sens. La France, la Chine, les USA et le RU ont donné leur accord pour organiser un rendez-vous prochainement sur le sujet. La Russie n'a pas encore répondu.
  - Il a cependant rappelé que les groupes armés terroristes restent une menace majeure pour la sécurité de l'Afrique et de la France : le groupe Boko Haram a ainsi lancé récemment une offensive extrêmement dure dans la région du lac Tchad, infligeant des pertes importantes à l'armée tchadienne dans un premier temps. Il n'est donc pas possible de baisser la garde.
  - Les décisions prises lors du sommet de Pau (13 janvier) avec les États sahéliens pour lutter contre les groupes armés terroristes commencent par ailleurs à porter leurs fruits : l'installation d'une base de renseignement commune au Niger a facilité l'échange d'informations entre armées, et des opérations communes ont été menées avec les États du G5 Sahel, infligeant de lourdes pertes aux djihadistes.
  - La prochaine étape consiste à renforcer l'opération internationale de formation des armées africaines (Tacouba) en lien avec nos partenaires européens.

- Aider nos ressortissants à l'étranger
  - Le Président a rappelé qu'il fallait suivre les règles sanitaires locales. La coordination de l'assistance aux citoyens Français à l'étranger a été par ailleurs pilotée par le centre de crise du Quai d'Orsay, qui a permis de rapatrier 148 000 compatriotes (au 6 avril dernier) dans un contexte particulièrement difficile, lié à la fermeture des frontières.

## **2 - Mesures prises en Conseil des ministres pour faire face à la crise**

Le Premier ministre a présenté les mesures prises en Conseil des ministres mercredi 16 avril afin de faire face au choc que notre pays subit.

- Elles viennent renforcer ou compléter l'ensemble des mesures inédites prises depuis le début de la crise afin de faire face à l'impact économique et social majeur de la crise sanitaire que nous traversons.
- Dans le cadre d'un nouveau projet de loi de finances rectificative, le plan de soutien d'urgence est porté de 45md€ à 110Mds€.
- Il s'agit d'un montant exceptionnel qui recouvre un ensemble inédit par son ampleur de dispositifs de soutien économique pour faire face à la crise que nous traversons :
  - 42 milliards de report de charges sociales et fiscales pour les entreprises;
  - 24 milliards pour l'activité partielle, régime parmi les plus protecteur d'Europe;
  - 8 milliards d'euros pour l'achat d'équipement sanitaire, le système de soins et la rémunération exceptionnelle de l'ensemble des personnels hospitaliers engagés pour lutter contre l'épidémie ainsi que le financement des indemnités journalières ;
  - 7 milliard pour le Fonds de solidarité à double étage (contre 1Md€ auparavant) pour les TPE de moins de 10 salariés, les indépendants, les micro-entrepreneurs et les professions libérales, avec moins d'1 million de CA dont les activités ont été interrompues par décision du Gouvernement ou dont le CA a baissé de 50% sur les douze derniers mois;
    - Ce fonds sera élargi et rendu accessible aux entreprises en redressement judiciaire, aux conjoints collaborateurs, aux groupements d'agriculteurs par exemple; le 2e volet du dispositif, c'est à dire l'indemnisation complémentaire, sera porté de 2000€ à 5000€ maximum pour éviter les faillites des plus petites entreprises.
  - 20 milliards d'euros mobilisables pour que l'Etat actionnaire puisse soutenir en capital les entreprises publiques et privées stratégiques qui se trouveraient fragilisées;
  - 1 milliard d'euros (contre 75 millions auparavant) pour abonder le Fonds de développement économique pour financer des prêts directs aux ETI (entreprises de taille intermédiaire) et les aider à retrouver leur compétitivité.
  - A cela s'ajoute un montant de 315 milliards d'euros de prêts garantis par l'Etat et de garantie export pour les entreprises.
  - Le Gouvernement présentera par ailleurs un amendement pour introduire une nouvelle enveloppe de 500 millions d'euros à l'attention des PME de plus de 50 salariés ayant des besoins en trésorerie et ne trouvant pas de moyens de financement auprès des banques.

Cet ensemble inédit de mesures a pour objectif de sauvegarder nos entreprises et nos emplois. Demain viendra le temps de la relance.

- **Cet effort en direction des entreprises se double d'une mobilisation massive en direction des personnes les plus fragiles.**

- Au-delà de l'ensemble des mesures déjà prises par le Gouvernement pour soutenir les plus précaires dans cette période de crise, le Président de la République avait annoncé lors de son allocution du 13 avril qu'une aide exceptionnelle de l'Etat serait versée sans délai aux familles les plus modestes avec des enfants.
- Le Premier ministre en a annoncé les modalités et a indiqué que cette « aide exceptionnelle de solidarité » serait versée dès le 15 mai par les CAF pour aider les familles les plus précaires à faire face au surcroît de dépenses liées au confinement ou les aider à subvenir à leurs besoins les plus essentiels.
  - L'absence de cantine quasi-gratuite constitue ainsi une charge financière supplémentaire alors que le recours à l'aide alimentaire est parfois devenu difficile ; d'autres dépenses ont pu se faire jour comme la hausse des dépenses énergétiques.
- Cette aide sera d'un montant de 150 euros par ménage éligible au RSA et à l'allocation de solidarité spécifique (ASS), et sera complétée de 100 euros supplémentaires par enfant pour les bénéficiaires de l'ASS, du RSA et des aides au logement.
- Les familles qui ne sont ni éligibles au RSA, ni à l'ASS, mais éligibles aux allocations logement (APL) recevront ainsi une aide de 100 euros par enfant. Les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé qui touchent les APL seront également concernés.
- Cette aide exceptionnelle de solidarité, qui représente un engagement de près de 900 millions d'euros de l'Etat, bénéficiera ainsi à plus de 4 millions de foyers.
- Le Premier ministre a enfin précisé les modalités selon lesquelles le Gouvernement souhaitait reconnaître et remercier l'ensemble de ceux qui, dans le secteur sanitaire et médico-social, luttent contre la propagation de l'épidémie, mais aussi les agents de l'Etat qui connaissent un surcroît exceptionnel de travail dans le cadre de la gestion de cette crise.
  - **S'agissant des personnels hospitaliers :**
    - Le Président de la République avait annoncé lors de son discours de Mulhouse du 23 mars qu'une aide exceptionnelle leur serait versée. Le Premier ministre a rappelé que nous savions ce que nous devons à leur engagement, leur dévouement et leur courage exceptionnels.
    - Une prime exceptionnelle de 1500 euros nets, défiscalisée et nette de charges, sera versée dès le mois de mai dans la trentaine de départements où l'épidémie a été la plus intense à l'ensemble des personnels hospitaliers tous corps de métiers confondus (internes, personnels administratifs, agents de service, infirmiers et médecins).
    - En outre, ces personnels bénéficieront d'une majoration de 50% des heures supplémentaires effectuées, sans charges taxes ou impôts.
    - Dans les autres départements, les agents ayant travaillé dans les services ayant accueilli des patients Covid+ percevront également la

prime de 1500 euros. Les agents des autres services percevront une prime de 500 euros. Ils pourront également bénéficier d'une majoration de 50% de leurs heures supplémentaires.

- Ces mesures exceptionnelles représenteront un effort de 1,3 milliard d'euros.
- Le Gouvernement souhaite également **que soit proposée une prime aux personnels des établissements médicaux sociaux** (Ehpad) et des travailleurs sociaux mobilisés auprès des personnes fragiles, qui méritent une reconnaissance. Le niveau de cette prime sera annoncé à l'issue des discussions nécessaires notamment avec les collectivités territoriales.
- **S'agissant des agents de la fonction publique d'Etat**
  - Les agents publics sont fortement engagés dans la lutte contre l'épidémie de Coronavirus. Conformément aux engagements du Président de la République, le Gouvernement versera une prime aux agents de la fonction publique d'Etat ayant dû faire face à un surcroît d'activité pendant la période d'état d'urgence sanitaire, en présentiel ou en télétravail.
  - La prime exceptionnelle pourra aller jusqu'à 1000 euros et sera exonérée d'impôts et de cotisations sociales.
  - De la même manière, les employeurs territoriaux pourront décider le versement d'une prime allant jusqu'à 1000 euros pour les agents publics de la fonction publique territoriale. Elle concernera les agents de leurs collectivités ayant fait face à un surcroît d'activité. Là aussi, la prime exceptionnelle pourra aller jusqu'à 1000 euros et sera exonérée d'impôts et de cotisations sociales.

- **Prise de congés dans la fonction publique**

*Lors du Conseil des ministres du 15 avril, le ministre de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin, a présenté une ordonnance relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État.*

- De la même manière que dans le privé, pendant la période de confinement, l'Etat-employeur pourra imposer des jours de congés et/ou de RTT aux agents publics de sa fonction publique en autorisation spéciale d'absence et en télétravail.
  - (Les agents en autorisation spéciale d'absence devront ainsi prendre 5 jours de congés par mois de confinement, de façon prioritaire sur leurs jours de RTT. Pour ceux qui ne disposent pas de RTT ou qui ne disposent pas d'un nombre suffisant, ces jours, dans la limite de six, seront décomptés sur les congés annuels.
  - Pour les agents en télétravail, il s'agira d'une faculté laissée à l'appréciation du chef de service, en tenant compte des nécessités de service et dans la limite de cinq jours.
- )

- Pour les agents publics de la fonction publique territoriale, ces dispositions pourront être mises en œuvre à la discrétion des collectivités territoriales employeurs.
- Il s'agit, comme cela a été fait dans le secteur privé, de permettre à l'Etat et à l'ensemble des pouvoirs publics de s'organiser au mieux pour faire face à la situation actuelle et préparer la sortie de crise.

### **3 - Coronavirus : principaux chiffres sur la situation sanitaire**

#### **Situation internationale**

- L'épidémie continue sa progression, avec plus de 2 millions de cas confirmés dans le monde, 502 000 guéris et plus de 129 000 décès.
- Les Etats-Unis sont le pays le plus touchés avec près de 610 000 cas, et plus de 26 000 décès.

### **Situation nationale**

- En France, 106 206 cas confirmés sont recensés et 31 779 personnes sont hospitalisées pour infection à COVID-19, soit 513 personnes de moins que le 14 avril. C'est la première fois que le solde baisse depuis le début de l'épidémie. L'impact de la maladie est cependant toujours majeur pour nos établissements de santé
- Parmi les personnes hospitalisées, 6 457 cas graves nécessitent des soins lourds en réanimation ;
- 273 patients de moins que le 14 avril sont en réanimation le 15 avril. Ce solde, qui reste négatif pour le septième jour consécutif (- 91 patients le 14 avril, - 24 patients le 13 avril, - 35 le 12 avril), fait légèrement diminuer la pression sur le besoin de places en réanimation, qui reste cependant très important. C'est l'évolution de ce nombre quotidien de personnes supplémentaires en réanimation qui est la plus importante à surveiller pour prédire notre capacité à prendre en charge les malades les plus graves ;
- 10 643 décès du coronavirus ont été enregistrés en milieu hospitalier depuis le début de l'épidémie (514 ce mercredi 15 avril), et 6 524 décès enregistrés dans les établissements sociaux et médico-sociaux, pour un total de 17 167 décès depuis le 1er mars ;
- Au global, (depuis le 1er mars), près de 31 000 personnes sont sorties guéries de l'hôpital.

La pandémie de COVID 19 est toujours active: depuis quelques jours, nous observons un plateau de haut niveau.